



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MEUSE AVAL

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Dévergèment et l'Épuration des communes de la Province de Liège

INDYEN Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
 Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
 Jean-Luc LELEUR, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MEUSE AVAL

Namur, le - 4 -05- 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît LÜTGEN **Elio Di Rupo**

Feuille n° 49/49 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :
 Assainissement autonome communal (IIb) :
 Assainissement transitoire (III)

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

Station de pompage
 Collecteur sous pression
 Collecteur gravitaire
 Egoût sous pression
 Egoût gravitaire

Cas particuliers

Traitement des eaux usées

Station d'épuration
 Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES

Démèragement - Exhaure
 Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 45, Rue Lacombe - B-4000 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines
 Captage public
 Zones de protection de captage arrêtées et Galeries de Hesbays
 Prévention rapprochée (Ia)
 Prévention éloignée (Ib)
 Surveillance (II)

Eaux de surface

Navigable
 1ère catégorie
 2ème catégorie
 Sélème catégorie
 non classé
 Cours voûtés

Zone de baignade

Point ou zone de baignade
 Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale

Natura 2000

Limite naturelle

Sous-bassin hydrographique

Plan de secteur
 Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en non la responsabilité de la DGATLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

SOURCE IGN

Fond de plan IGN
 40/4 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MNR-DGRNE - MNR-DGATLP - IGN
 Traitement des données : OEA et SPGE

